



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1111-2022**

**AVIS** est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du 16 janvier 2023, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT 1111-2022 SUR LES NUISANCES**

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 17<sup>e</sup> jour de janvier 2023.

La greffière,

Eve-Marie Préfontaine, avocate  
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques